

Aux Chambres fédérales : le Code pénal et le délit d'avortement

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **22 (1934)**

Heft 431

PDF erstellt am: **23.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-261598>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

tés étaient liées par une logique rigoureuse; véritable monument d'érudition, allié à un sens très vif des réalités, et à une reconfortante bonne foi. Nous vivons, dit-il, entourés de grands peuples qui sont en pleine réaction. Chez nous s'esquisse un mouvement encore chaotique visant la révision totale de la Constitution fédérale. Le moment est venu d'examiner les principes sur lesquels fonder l'édifice nouveau. Après avoir indiqué que la première chose à faire est de donner le champ libre à toutes les forces vives de la nation, donc aux femmes; après avoir montré comment l'Etat d'une part, la femme de l'autre, ont évolué, de sorte que l'égalité des sexes est la conséquence inévitable de cette double évolution, M. Egger arrive à la partie peut-être la plus originale de son exposé:

A la fin de la guerre, la démocratie semblait devenue la forme universelle de gouvernement. Cet état de choses aurait servi la paix, mais aurait pu compromettre l'individualité de la Suisse. Cependant les nationalismes se relèvent, et avec eux l'étatisme et le militarisme. Les principes fondamentaux de la Suisse, qui passaient pour des modèles, sont discutés, combattus jusque chez nous par une propagande éhontée. Cette pression formidable sera de longue durée; nous vivons dans une période de guerre intellectuelle; il s'agit donc de «tenir». Que fait un pays dans une telle situation? Il mobilise ses forces inemployées. Les réserves de la Suisse, ce sont les femmes. Or, celles-ci, précisément, réclament leurs droits. Va-t-on les ignorer? les repousser? les abandonner, par une injustice, à une légitime colère? — Il y a, il est vrai, celles qui ne réclament rien, ne comprennent rien. Si nous les laissons dans cet état, d'autres, des étrangers, s'empareront de leur esprit; elles seront, bon gré mal gré, formées à la politique, mais contre nous. Il faut donc les attirer, les instruire, les développer, dans leur propre intérêt, comme dans celui de la famille et de la nation.

Cette attitude défensive sera complétée par une activité constructive. Que les principes démocratiques restent à la base de l'Etat. Or, ce sont précisément les femmes suisses qui les défendent, dans leur mouvement *Pour la Démocratie*. M. Egger approuve leur programme, propre à réagir contre le nouveau collectivisme qui menace la personnalité et, par là, l'humanité. Ce n'est ni par la dictature ni par le militarisme que l'on sortira de cette crise, car le problème est d'ordre spirituel. C'est avec des forces spirituelles qu'il faut lutter, créer un nouvel humanisme. La femme, justement, est trop personnelle pour se soumettre en esclave au collectivisme. Chaque fois qu'elle a entrepris une grande action, c'est pour la sauvegarde de l'individu. Elle a le sens de la vie, de l'humanité, non de la mécanisation, si bien qu'en définitive, le suffrage féminin se trouve être aujourd'hui le postulat suprême de la démocratie libérale.

Par delà les paroles entendues, chacun éprouvait un sentiment profond de réconfort: au milieu de l'indifférence et de l'incompréhension générale, il y a donc une élite de citoyens pour nous appuyer publiquement, pour nous faire confiance. En compensation de tant de créatures bornées ou frivoles, il y a dans nos rangs des femmes dignes de cette confiance,

seurs, comme elle l'est pour nous, plus dur à cause de votre faiblesse. Nous voulons donc vous armer de nos armes, vous donner notre bouclier; nous vous en apprendrons l'usage puisqu'il vous faut lutter, ô femmes.»

Il nous a dit encore: «Ne restez pas à l'écart, aidez-nous. Il y a des vertus qui se sont épuisées, des chemins que, tout seuls, nous ne pouvons trouver. Nos erreurs ont tué en nous l'orgueil antique, nous ne voulons plus régner seuls.»

Vingt-cinq ans de travail pour la conquête de nos droits: contre nous les légions de ceux qui pensent faux ou qui ne pensent pas. Avec nous l'honnête homme d'ici, de là-bas: de la noble Genève et de Lausanne la gracieuse, de Neuchâtel, de la grande Zurich, de Bâle la très belle et de Berne la très puissante; de tous les chers pays confédérés, l'honnête homme est pour nous. Celui dont le regard perçoit de l'univers, non quelques pieds carrés, mais des volumes infinis, — et, dans cet infini, le devoir ni et simple: la justice.

E. CHENEVARD.

Glané dans la presse...

Revision de la Constitution et suffrage féminin.

D'un excellent article à la Feuille d'avis de Lausanne et au Journal de Genève du fidèle défenseur de notre cause qu'a toujours été le Dr. Muret (Lausanne), article que certains journaux romands se sont bien gardés de reproduire! Nous extrayons les passages suivants, regrettant de ne pouvoir publier l'article en entier:

Les femmes et la Conférence du Désarmement

Une lettre de M. Henderson

Nous avons publié dans notre précédent numéro le texte de la lettre que le Comité du Désarmement des Organisations féminines internationales a adressée, au moment le plus critique des débats, à plusieurs délégations, ainsi qu'au Président de la Conférence. Celui-ci, en remerciant Miss Courtney, vice-présidente de ce Comité, pour cet envoi, lui a écrit:

...Voulez-vous transmettre à votre Comité l'expression de ma reconnaissance pour cet envoi. Votre lettre était admirable, et le moment bien choisi pour l'expédier.

Un communiqué du Comité des Organisations féminines internationales

Fidèle à la tâche qu'il s'est donnée de renseigner et d'instruire les femmes de façon toute impartiale sur ce qui se passe à la Conférence, ce Comité nous adresse un résumé admirablement clair des diverses propositions présentées durant cette session capitale, et une analyse de la résolution votée qui a sauvé la situation à la dernière minute, en permettant à la Conférence de continuer son travail. Nous ne disposons malheureusement pas d'assez de place pour publier cet article tel quel, et il est assez difficile de le résumer encore; mais nous tenons à signaler à toutes celles de nos lectrices qui veulent se rendre compte objectivement de la situation actuelle

et qui portent résolument leur drapeau. Après cela, quel soldat pourrait faillir?

Le retour à la vie matérielle se fit le plus joliment du monde, en parcourant la riante campagne bernoise jusqu'au Gurten. Là-haut, pas de discours pour agrémenter le repas, mais une avalanche de télégrammes: celui de la présidente internationale, Mrs. Corbett Ashby, et d'autres, venus de tous les coins du monde. Cela aussi est reconfortant.

Après avoir dégusté le café noir offert par la municipalité bernoise, chacun s'en fut au gré de ses devoirs ou de ses désirs, mais pourvu du visa nécessaire pour vingt-cinq années de lutte encore, s'il le faut. Et la vie quotidienne reprit son cours.

•E. PORRET.

Aux Chambres fédérales

Le Code pénal et le délit d'avortement

Le Conseil National a enfin trouvé le temps de s'occuper des divergences entre lui et le Conseil des Etats au sujet de quelques articles du Code pénal fédéral, et notamment de l'article 107 concernant l'avortement, qui a donné de nouveau lieu à une longue discussion. La rédaction de la majorité de la Commission a fini par l'emporter, d'après laquelle l'avortement pratiqué par un médecin n'est pas considéré comme punissable, mais est sujet à sanctions quand il est pratiqué pour des motifs sociaux, juridiques ou eugé-

ne. Ce n'est pas sans surprise ni sans crainte que je constate que, lorsqu'il s'agit de la révision de notre Constitution ou des modifications à apporter au suffrage universel, personne ne paraît songer à une question actuelle au premier chef et d'une importance capitale, celle du suffrage féminin, qui a fait cependant ses preuves dans un très grand nombre de pays, et qui n'a donné nulle part lieu à la réalisation des pronostics pessimistes des esprits chagrins, si nombreux dans notre pays, et cela malgré les centaines de millions de femmes qui ont obtenu dans le monde entier l'égalité des droits politiques.

D'emblée, je pose en fait qu'on ne saurait parler d'un suffrage universel véritable et d'une vraie démocratie dans un pays, où la bonne moitié des habitants n'est considérée comme appartenant à la classe des citoyens que pour les charges et les devoirs, et non pour les droits, où l'autre moitié seule fait les lois qui régissent tout le monde. Il est de bon ton de dire beaucoup de mal du suffrage universel tel qu'il existe aujourd'hui, et l'on fait valoir qu'il serait déplorable d'en doubler les inconvénients par l'apport du suffrage des femmes. Mais la logique de ce raisonnement tient-elle devant le fait que, si le nombre des mauvais éléments devait être ainsi doublé, celui des bons le serait également, et que ce serait là un apport et un avantage considérables? Lorsqu'on oppose au suffrage universel le système des élites, on ne pense naturellement qu'aux élites masculines, et l'on néglige totalement les élites féminines, qui ne sont certes pas à dédaigner et auxquelles on sait bien s'adresser dans d'autres circonstances, parce qu'on en connaît toute la valeur. Nombre de bons esprits veulent bien re-

qu'elles peuvent se procurer gratuitement ce document, en français ou en anglais, au local du Comité, 6, rue Adhémar-Fabri, Genève. (Pour toute commande dépassant 10 exemplaires, une somme de 3 centimes l'exemplaire sera perçue.)

«...La Conférence est toujours vivante. Il dépend de l'opinion publique qu'elle parvienne à son but.» Cette conclusion de l'article que nous mentionnons, nous la recommandons chaleureusement à la méditation de tous ceux qui nous lisent.

...A elle seule

Lors de la dernière séance de la Commission générale de la Conférence, le 11 juin, notre Présidente internationale, Mrs. Corbett Ashby, s'est trouvée seule déléguée britannique présente pour participer à la discussion sur la constitution des divers Comités de sécurité, de contrôle, de trafic des armes, etc., prévus par la nouvelle Résolution, et a naturellement été amenée à prendre plusieurs fois la parole.

Ceci à la grande stupefaction du reporter d'un de nos journaux romands, qui a cru devoir ajouter au communiqué officiel cette mention: «Mrs. Corbett Ashby, qui représente à elle seule l'Empire britannique...»

«Et bien, quoi? N'est-ce pas constant à cette Conférence qu'un homme représente à lui seul tout un Etat? et qui songerait à s'en étonner? Et une femme comme Mrs. Ashby, qui représente souvent plusieurs millions de femmes dans quarante pays, est bien capable aussi de représenter pour une fois à elle seule ses concitoyens et concitoyennes!...»

neues. Des adoucissements à ces sanctions peuvent être admises dans des cas de détresse spéciale. L'avis médical d'avortement doit être donné par deux médecins, sans que le deuxième soit forcément un médecin officiel. Dans des cas urgents un médecin suffit; mais à certaines conditions.

Et de nouveau nous avons ressenti comme femmes l'anomalie qui existe à ne pouvoir dire un seul mot sur un problème capital de la vie féminine, et sur lequel des hommes ont seuls et exclusivement le droit de discuter et de voter un texte de loi, qui nous regarde cependant plus directement qu'eux!

(Schweizer Frauenblatt)

La nationalité de la femme mariée

Deux faits nouveaux viennent de se produire dans ce domaine aux Etats-Unis. Premièrement ce pays a adopté par vote unanime de la Chambre des Représentants et du Sénat un projet de loi que M. Roosevelt a signé, il y a deux semaines, le rendant ainsi exécutoire. Cette nouvelle loi (car une fois la signature du Président intervenue, il n'est plus question de projet) corrige sur différents points la loi précédente sur la nationalité de la femme, connue sous le nom de *Cable Act*, et qui, en laissant aux Américaines qui épousent des étrangers leur propre nationalité, empêche d'autre part des étrangères épousant des Américains de devenir des citoyennes des Etats-Unis, créant ainsi dans certains cas une nouvelle catégorie d'apatrides! La nouvelle loi,

connaître les faits, mais ne se donnent pas la peine de chercher à en tirer les conséquences logiques et nécessaires. Et cependant, un système politique qui n'est pas fondé sur l'équité ne saurait être vraiment bon; Charles Secretan l'a dit, il y a longtemps déjà: «Là où la voix de la femme ne peut se faire entendre, il n'y a pas de justice.»

On déplore le matérialisme du temps présent et, de plusieurs côtés, on préconise volontiers, comme remède à l'état de choses actuel, un retour à des idées morales, élevées ou religieuses, mais il y a loin de la théorie à la pratique! Et je demande si la réalisation d'une justice élémentaire à l'égard de la moitié de notre population ne serait pas un des éléments primordiaux de cette belle idéologie? Pourquoi ne pas commencer par là? Ce serait certainement contribuer à faire sortir quelque peu l'homme de son égoïsme atavique et séculaire, et certes, il n'y perdrait rien au point de vue moral et même pratique. On sait, en effet, que dans tous les pays où les femmes ont obtenu l'égalité des droits civils et politiques, elles ont surtout réalisé des progrès dans le domaine social et moral, contribué pour une bonne part à nombre d'améliorations que les hommes seuls n'avaient pas su obtenir jusqu'alors.

La toilette et les moeurs, il y a cinquante ans.

L'Echo de la Broie reproduit cette lettre, publiée dans ce journal le 14 juin 1884, d'une abonné qui avait riposté du tac au tac à une sortie d'un conseiller d'Etat bernois contre le luxe d'alors des toilettes féminines:

«Si les jeunes filles dépensent toujours plus pour leur toilette, c'est moins par vanité que dans

notamment, donne à la mère le droit de transmettre sa nationalité et ses droits de citoyennes à ses enfants, et d'autre part, rend égales pour les deux sexes les formalités de naturalisation et les délais imposés à un étranger ou à une étrangère ayant épousé un ou une Américaine, pour obtenir sa naturalisation.

En second lieu, les Etats-Unis viennent de ratifier la Convention sur la nationalité adoptée par la Conférence panaméricaine de Montevideo au début de l'année, et par laquelle, on s'en souvient, les Etats contractants s'engagent, quand cette Convention aura été ratifiée par tous les signataires, à supprimer toute difficulté entre les sexes en matière de nationalité dans leur législation, comme dans l'application de cette législation.

Cette ratification par la grande république entraînera certainement celle des autres Etats américains signataires, et hâtera donc la mise en vigueur de cette Convention féministe.



Les Femmes et la Société des Nations

Le premier Congrès International du film éducatif.

Le premier Congrès international du film éducatif s'est tenu à Rome, du 19 au 25 avril, dans les salles de l'Institut de Cinématographie éducatif de la S. d. N. Quarante Etats avaient envoyé des délégués officiels, ce qui donne la mesure de l'importance considérable reconnue au film éducatif. Le monde féminin international, qui, lui aussi, s'intéresse vivement à cette question complexe, était brillamment représentée: on vit Mme Dreyfus-Barney (France), chef de la délégation du C.I.F., la comtesse de Robilant, le Dr. Isabella Grassi, déléguée de la Fédération internationale des Femmes universitaires, le Dr. Castellani (Italie), de la Fédération internationale de Femmes d'affaires; on a remarqué aussi Mme Germaine Dulac, la metteuse en scène bien connue de tous les cinéastes français; Mme Decroly (Belgique), Miss Whitton (Canada), la Princesse Cantacuzène, vice-présidente du C.I.F., et Mme Anastasiu (Roumanie).

Afin de faciliter le travail qu'il fallait accomplir pendant ces quelques jours, les différents sujets furent répartis entre trois sections: le film et l'enseignement; le film et l'éducation; le film et la vie des peuples.

Ce titre «le film et l'enseignement» suffit à indiquer que les questions discutées dans cette section touchèrent toutes au film scolaire. Les lignes directrices y furent données pour l'emploi de cet auxiliaire si précieux du corps enseignant, tout en tenant compte naturellement de la personnalité du maître dont le libre déploiement doit être respecté, mais qu'il faut concilier avec l'application du film à l'enseignement. Dans le domaine des sciences, tout particulièrement, il ouvre des horizons nouveaux et des possibilités immenses dont on ne se doute même pas. La création d'une «cinéothèque» et d'archives du film fut

le but d'attirer les regards des jeunes gens en âge de prendre femme.

On sait que les occasions de se marier pour les jeunes personnes deviennent de plus en plus rares et plus difficiles à saisir. Beaucoup de jeunes gens n'ont aucune fortune, aucune ressource de n'importe quelle nature; quelques autres sont à la tête d'un certain patrimoine ou gagnent suffisamment pour nourrir une famille, mais le cadet de leurs soucis est de se courber sous le joug de l'hyménée; ils préfèrent la vie douce, facile du célibat à celle un peu plus tourmentée du mariage. Aussi le nombre des mariages a-t-il diminué sensiblement depuis une vingtaine d'années; la statistique le prouve.

Dans ces conditions, faut-il s'étonner que les personnes du sexe mettent toujours plus de raffinement dans l'art de leur toilette? Elles cherchent tout bonnement à faire vibrer la seule corde sensible de ces jeunes viveurs que l'égoïsme aveugle au point de leur faire oublier leurs devoirs les plus sacrés envers la société. Ne réussissant point à toucher leurs cœurs, elles s'attaquent à leur vanité et, chose assez triste à constater, ce dernier moyen est de beaucoup le plus efficace.

Le temps n'est plus où l'on savait toujours découvrir le mérite de la violette, eût-elle fleuri au plus profond de sa cachette. Les jeunes d'aujourd'hui, qui ne portent qu'une simple robe d'indienne et un modeste bonnet, ne reçoivent que des regards dédaigneux, souvent méprisants. Pour plaire, il faut absolument se mettre à la mode. Est-il juste alors d'imposer la toilette des dames comme objet de luxe?»